

*Chambre des communes—Loi*

Mon projet de loi C-687, monsieur le Président, vise en plus à ajouter deux députés des banquettes arrière à la régie interne. Il vise aussi à décrire et à définir ce qui est le Bureau des commissaires de la régie interne et à lui attribuer les responsabilités précises qui lui reviennent et en particulier la responsabilité très importante d'approuver les prévisions budgétaires de la Présidence, du greffier, du Sergent d'armes, de les présenter au ministre des Finances qui, par la suite, devra les présenter séparément à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi qui est aussi bien intentionné que tous les autres, mais qui témoigne d'une préoccupation de faire en sorte que la Chambre des communes redevienne ce qu'elle était, savoir un instrument au service des députés, administré à leur satisfaction, un instrument qui relève du consentement et du droit de regard des députés.

[Traduction]

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel). Le projet de loi et les arguments présentés m'ont semblé très intéressants.

Comme certains députés le savent déjà, monsieur le Président, j'ai fait partie du comité des comptes publics et ai pris part aux travaux visant à modifier l'établissement du budget des dépenses. J'ai également abordé la question des dépenses incontrôlées du fédéral. J'ai travaillé avec l'ancien vérificateur général et les membres du comité des comptes publics sur cette question et nous avons tenté de résoudre le problème en établissant une nouvelle méthode de divulgation de l'information.

Ce projet de loi me rappelle les longues heures de débat et les conflits au sein des comités directeurs ou autres qui ont participé à l'établissement de nouvelles dispositions régissant la divulgation de l'information et visant à accroître la responsabilité du gouvernement dans le cas des dépenses, plus particulièrement celles de la Chambre des communes. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, aurions été heureux qu'aux termes d'une motion, l'objet du projet de loi C-687 soit renvoyé pour étude à un comité, car, comme l'a dit le député, il s'agit d'un des projets de lois prévoyant un meilleur usage de l'information, de façon qu'on justifie et rationalise davantage l'utilisation des ressources attribuées à la Chambre des communes pour ses différentes fonctions.

• (1630)

L'article 16(2) du projet de loi propose de nommer quatre membres du Conseil privé et deux députés de l'arrière-ban de l'opposition. J'aimerais y voir d'autres députés que des membres du Conseil privé, monsieur le Président. D'après la structure actuelle, le gouvernement possède tout le contrôle, les pouvoirs de dépenser et tout le reste. Comme l'a dit un témoin qui comparait devant le comité spécial du Règlement et de la procédure, si l'on compare la lutte pour le pouvoir à une partie de souque à la corde opposant le gouvernement et la Chambre des communes, c'est la Chambre qui doit l'emporter.

La Chambre des communes a perdu le contrôle sur les dépenses du gouvernement. Nous ne remplissons pas notre rôle d'administrateurs élus par les contribuables pour examiner les dépenses. Nous n'utilisons pas comme il le faudrait l'information rendue publique, car elle n'est pas organisée d'une manière utile. Nous sommes ensevelis sous une avalanche de

papier. Nous recevons de pleins paniers à provisions remplis de courrier, de rapports, de déclarations ministérielles, de rapports des sociétés de la Couronne, de rapports de groupes d'étude, de comités spéciaux et de commissions royales d'enquête. Tout cela nous arrive en avalanche et nous enterme complètement. Une grande partie de ces documents ont un caractère futile et ne sont pas organisés sous une forme qui en faciliterait l'utilisation à ceux d'entre nous qui ont certains intérêts spéciaux ou qui représentent leur circonscription sans autre intérêt particulier.

Je ne voudrais pas voir quatre membres du Conseil privé faisant déjà partie du gouvernement siéger au sein d'un organe qui s'occupe de la Chambre. J'aimerais y voir siéger des membres du Conseil privé, mais si nous voulons que le nœud du pouvoir revienne dans le camp de la Chambre, de sorte que nous puissions exiger davantage de comptes du gouvernement, nous devrions alors prendre plus de décisions. Nous devrions améliorer et renforcer nos pouvoirs d'enquête, et améliorer nos efforts en vue de forcer le gouvernement à rendre compte de ses actions.

J'aimerais que le comité soit saisi de la teneur du projet de loi, de sorte qu'on puisse y discuter de certaines de nos préoccupations. Nous devrions pouvoir y améliorer le projet de loi pour faire en sorte qu'une nouvelle phase d'activités s'instaure à la Chambre des communes.

Le député qui a présenté cette mesure a parlé de mécontentement. Il a dit que les choses étaient en état d'ébullition; que la Chambre des communes n'était plus un endroit agréable où travailler; que les meilleures intentions des députés sont souvent déçues par les mesures oppressives dont ils sont saisis; que nous avons de plus en plus d'études et que nous n'arrêtons pas de renvoyer des questions aux comités, sans pour autant obtenir de décisions ni de remèdes tangibles. Je partage son sentiment de frustration tout comme d'autres députés, j'en suis sûr. L'ancien député de Peace River m'a dit un jour qu'il ne faut pas être impatient à cet endroit. On peut s'estimer heureux si, après trois années d'efforts, on arrive à progresser d'un cran et à améliorer le sort des Canadiens ou à améliorer la situation de la Chambre des communes et du gouvernement.

J'ai eu des difficultés à l'apprendre, monsieur le Président. Je suis venu ici parce que j'étais frustré en tant que contribuable. Je sais qu'il est très difficile d'accepter de payer des impôts en voyant que l'on gaspille cet argent à faire installer de nouveaux tapis. Je sais que l'on ne tient pas compte du tout des heures de travail et de peine qu'il a fallu pour payer les impôts et les taxes qui permettent d'entretenir cet endroit. C'est une des raisons pour lesquelles je suis ici depuis une dizaine d'années, mais je suis loin d'avoir autant d'expérience et d'être probablement aussi frustré que le député qui a présenté le projet de loi; il a dit qu'il était ici depuis 21 ans. Avant de devenir blasé, monsieur le Président, je ferais mieux de partir et de céder la place à un nouveau qui pourrait être aussi furieux que je l'étais quand je suis arrivé.

Malgré neuf années de dur labeur aux comités avec bien des collègues, je ne vois aucune amélioration dans la qualité ni la prestation de services ni dans le respect des efforts considérables que fournissent les contribuables pour gagner cet argent. Une économie d'un dollar est tellement coûteuse et tellement précieuse qu'on ne peut pas la risquer en achetant des actions. Nous devons nous adresser à Hong Kong, à la Suisse ou à